



FC CHATEL-GUYON

CHARTRE DU JOUEUR SAISON 2013/2014

En signant ma licence au FC CHATEL-GUYON, moi joueur, je prends les engagements suivants :

Je respecte les dirigeants, éducateurs, joueurs, arbitres et d'une façon générale, toute personne intervenant dans le cadre sportif sur et hors des terrains, aussi bien au Club que lors des déplacements.

Je suis présent à tous les entraînements programmés par mon éducateur et à toutes les compétitions pour lesquelles je serai convoqué.

Je préviens mon éducateur ou mon dirigeant dans le cas d'une indisponibilité.

Je respecte les consignes administratives et sportives ainsi que les horaires des convocations aux entraînements et aux matchs.

Je porte la tenue fournie par le Club, survêtement ou sweat pour me rendre aux matchs, et short et chaussettes pour le déroulement des rencontres.

J'ai obligatoirement, pour tous les matchs, dans mon sac de sport :

- 1 paire de chaussures moulées
- 1 paire de chaussures vissées (à partir de la catégorie U13)
- 1 jeu de crampons de rechange pour les chaussures vissées
- 1 paire de protège-tibias, les chaussettes et le short du club
- 1 gourde ou une bouteille d'eau
- 1 serviette et un savon

Je serre la main des joueurs adverses et des arbitres à la fin de chaque match, quel que soit le résultat de la rencontre.

Je ne dois pas contester la décision de l'arbitre lors des rencontres : les avertissements pour faute dans le jeu sont pris en charge par le Club. Par contre, les avertissements pour contestation seront facturés au joueur.

Je dois laisser propre tous les endroits auxquels j'ai accès : vestiaires, WC, enceinte du Club (papiers, strap, bouteilles,). Les crampons doivent être nettoyés dehors et non sous les douches !!!

Tout fait pouvant être considéré comme une faute grave par la Commission d'éthique du Club, pourra conduire à ma radiation, comme par exemple :

- le non-respect intentionnel de l'intégrité physique des individus
- l'introduction dans l'enceinte du Club de substances illicites, comme la drogue ou l'alcool
- le trouble à l'ordre public
- la dégradation des infrastructures
- le vol à l'intérieur des enceintes du FC Châtel-Guyon ou des clubs visités, etc....

D'autres sanctions, comme l'avertissement verbal, l'exclusion des entraînements et/ou des matchs, pourront être décidés par la Commission d'éthique, qui tranchera en fonction du degré de la faute commise.

Je pense à mon équipe en premier

Ne jamais rien lâcher, ne jamais abandonner....c'est viser le sommet !!!

Je signe au FC Châtel-Guyon pour m'en donner les moyens.

NOM :

PRENOM :

SIGNATURE